

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SAVES

Avenue Lagailoue

32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 16 décembre 2010

Délégués de la communauté de communes : DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Karine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD François, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, LABEDAN Janine, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Absents excuses : CARLET Serge, TOUZET Eric, LABATUT Richard, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, BEYRIA Karine, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, GIROUSSENS Sandrine, FORNELLI André, BENEDET Xavier, ROUMIGUIE Pierre, MAGNOAC Jean, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, TAULET Thérèse, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Procurations : LECLERCQ Dominique, DARAN Arlette, COT J.Pierre, DARAN Xavier, MARESTAING J.Marc, SUDERIE Guy, LEFEBVRE Hervé, SOULA Joëlyne.

En préliminaire Monsieur Loubon informe le conseil de la demande, reçue par courrier, de la commune de Samatan qui souhaite un débat sur l'avenir de la communauté de communes dans le cadre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. Monsieur Chaze souhaite que ce débat fasse l'objet d'une réunion en début d'année 2011. Dans l'intervalle des rencontres pourraient être organisées avec les communautés de communes susceptibles de se rapprocher de la notre telle que la Gascogne Toulousaine ou les Côteaux de la Gimone.

L'assemblée est favorable à cette démarche.

Adoption procès verbal de la séance du 28 octobre 2010 à l'unanimité ; avec une remarque de Madame Labedan qui observe qu'une de ses réclamations n' a pas été reproduite. Ainsi elle rappelle sa demande : le conseil communautaire doit réfléchir sur le devenir des structures associatives compte tenu de l'ensemble de la réglementation existante récente.

1- Décisions modificatives N°1

Monsieur Dutech présente les décisions modificatives

→ **Dans le budget principal** trois comptes doivent être abondé en **Fonctionnement**

Au 6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES + 14 722

dont : - 5 050 euros pour l'école Ste Germaine il s'agit d'une régularisation compte tenu du nombre d'élèves scolarisés dans cet établissement

- 9 672 euros pour le reversement du contrat enfance 2009

Au 6574 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT + 15 302

dont - 15 302 euros pour la halte garderie suite à son développement depuis septembre 2010 (2 jours sur Lombez, 2 jours sur Samatan avec une amplitude horaire plus importante)

- 2 886 euros pour le relai assistante maternelle suite à l'ouverture d'un deuxième relai avec un quart de poste

Au 66112 ICNE (intérêts courus non échus) + 9 574

Total des dépenses de fonctionnement + 39 598

En recettes

Au 6479 REMBOURSEMENT DE TRAITEMENT + 19 000

Au 7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS + 20 598

Total des recettes de fonctionnement + 39 598

En investissement

- 1641 Emprunt en euros 5 000

- 21751 Réseaux de voirie (MAD) - 55 000

- 2313 Constructions (école de Noilhan) 50 000

- 2313 Constructions 89 500

Total des dépenses d'investissement 89 500

En recettes

- 2031 Frais d'études, de rech. et de dévelop. 87 000

- 2033 Frais d'insertion 2 500

Total des recettes d'investissement 89 500

→ Dans les budgets annexes

Monsieur Dutech présente les modifications à apporter dans les deux budgets annexes de la Pouche 1 et 2 il s'agit d'opérations d'ordre et de variation de stock.

L'assemblée adopte à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

2- Point sur les Zones d'activités

Monsieur Morvan présente le bilan de la première zone, tous les lots sont désormais vendus. Le solde de cette opération est de + 246 871 euros avec 67 000 de frais financiers.

La Pouche 2 Monsieur Morvan indique que les travaux sont en cours d'achèvement. Les espaces verts sont en cours. La communauté dispose désormais de 14 lots : 9 commerciaux et 5 artisanaux.

Il informe que le lot n°8 a déjà été vendu à une entreprise d'électroménager et un sous seing à été signé sur le lot n°4 avec une entreprise d'Espaon.

Monsieur Morvan présente alors la plaquette publicitaire réalisée pour promouvoir la commercialisation des lots.

Zone de Latour à Samatan : depuis la réunion du début 2010 des améliorations ont été apportées à cette zone .Monsieur Pezzutto a terminé son bâtiment. Monsieur Ruiz a acheté le terrain de Monsieur Catton. Par contre il indique que le projet d'implantation de Weldom reste en suspend rien n'a évolué.

Jean louis Morvan propose, de sous-traiter l'entretien des espaces verts des zones de Latour et La Pouche 1, des devis sont en cours.

3- Point sur la voirie

Monsieur Larée présente le bilan de 2010. Cette année à été difficile indique t-il compte tenu d'un hiver rude, des problèmes au niveau du personnel avec un agent en arrêt de maladie depuis juin. De plus, en ce qui concerne le programme d'investissement une entreprise a été défailante ce qui a provoqué du retard, un nouveau marché a du être lancé.

Il donne les différentes consommations de matériaux en 2010 et présente une comparaison entre 2009 et 2010.Mais ces chiffres ne sont, en ce qui concerne 2010 qu'une approximation l'exercice n'étant pas encore clôturé.

Par contre en investissement il apparaît que l'ensemble du programme prévu au budget 2010 n'a pas et ne sera pas réalisé.

Monsieur Santalucia observe que la communauté prend du retard en matière de voirie hors plus on attend plus elle se détériore. L'étude des travaux sur Lombez et Samatan a été retardée pour des problèmes de trésorerie ce n'est pas normal. Il faut trouver des solutions.

Il évoque le problème du vieillissement du matériel et pose la question : faut-il continuer avec ce matériel ? **Monsieur Santalucia souhaite la mise en place d'une politique de régie de la voirie.**

Monsieur Larée se dit favorable à cette idée et l'assemblée s'accorde à reconnaître que la priorité doit être donnée au PATA afin d'assurer un service de proximité. En ce qui concerne le débroussaillage Monsieur Santalucia demande à ce que les coûts à l'heure soient étudiés précisément.

Enfin il constate que depuis trois ans l'investissement voirie baisse. Est ce que la communauté a les moyens de supporter toutes ces charges ?

Monsieur Loubon souligne qu'il s'agit bien là d'une question essentielle ; faut-il garder toute la voirie ? C'est un vrai problème de politique dont le conseil communautaire devra débattre.

Monsieur Despax observe qu'en 2010 les impôts ont augmenté de 5% or il manque 400 000 € de travaux en voirie, que va-t-il se passer en 2011.

Monsieur Dutech indique : les travaux n'ont pas été faits mais les emprunts non plus. Monsieur Loubon précise que les seuls travaux qui n'ont pas été faits, sont sur les communes de Lombez et de Samatan pour le reste le programme a été réalisé dans sa totalité. Monsieur Larée confirme. Or monsieur Loubon rappelle que Lombez et Samatan apporte environ 70% des ressources à la communauté.

Monsieur Tournan pose la question : doit-on garder toutes ces compétences ? Monsieur Loubon insiste sur le fait que la communauté de communes ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour fonctionner pour cela il faudrait augmenter les impôts de manière démesurée. Le débat sera repris lors d'une prochaine réunion

Questions diverses

- Lettre des délégués de parents d'élèves qui demandent le soutien de la communauté de communes afin d'obtenir le maintien du poste d'aide à la vie scolaire sur l'école de Lombez. Accord du conseil communautaire
- Monsieur Tournan demande le compte rendu de la commission école. Christian Magnouac reprend des deux thèmes abordés à cette réunion :

Le projet de réunification des centres de loisirs qui arrive à son terme.

CLAE de Cazaux : Christian Magnouac rappelle l'historique de cette création ; ce Clae n'a pas été pris en compte par la communauté il évoque la longue discussion qui s'est tenue à la commission et souligne que celle-ci n'a pas souhaité faire de proposition à conseil communautaire.

Monsieur Chaze intervient et souhaite que le côté humain soit pris en considération car de son point de vue tout le monde est responsable. Mais aujourd'hui Cazaux savès se retrouve sans école alors que c'est cette commune qui a le plus d'enfant. N'a-t-elle pas droit à une compensation, il faut se pencher sur cette question.

Monsieur Traverse intervient et fait remarquer que la commune d'Espaon compte 34 enfants scolarisés il pourrait demander aussi l'ouverture d'un Clae.

Monsieur Loubon informe l'assemblée que les vœux se dérouleront le 12 janvier 2011.

Fin de la séance à 22 heures 45